

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 19 (1934)
Heft: 9

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le Messenger Raiffeisen

Organe officiel romand de l'Union Suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Paraissant chaque mois. — (Abonnements: 1 fr. 50 par an.)

Impression et Expédition:

IMPR. A. BOVARD-GIDDEY, LAUSANNE.

Rédaction et Administration (adresses, etc.):

BUREAU DE L'UNION, SAINT-GALL.

Les organisations Raiffeisen suisses en 1933

(Suite)

La somme des bilans (dépôts confiés, capital social et réserve) a augmenté en 1933 de 324 à 340 millions de francs. La majoration est donc de 5 %. Durant les années de crise 1930-1933 le chiffre du bilan des Caisses Raiffeisen suisses a augmenté dans la proportion de 27 %. Il est intéressant de constater également que tous les cantons accusent des chiffres de bilan supérieurs à ceux de l'année précédente. L'augmentation la plus forte en pour cent est donnée par le canton de Berne (14 %). Le développement du chiffre du bilan se présente comme suit :

Dépôts des nouvelles Caisses	Fr. 579,000.—
Augmentation enregistrée par 453 Caisses	« 17,848,000.—
	Fr. 18,427,000.—
Diminution enregistrée par 118 Caisses	« 2,327,000.—
Augmentation nette pour 1933	Fr. 16,100,000.—

Dans les cantons de Glaris, Grisons, Neuchâtel, Nidwald, Obwald, Schaffhouse, Tessin et Uri toutes les Caisses accusent une augmentation du chiffre du bilan. Parmi les Caisses qui accusent un recul du bilan, il y en a 84 où la diminution est insignifiante ou fortuite, et 19 où elle provient du remboursement de crédit à la Caisse centrale.

La somme moyenne du bilan est de Fr. 576.000 par Caisse contre 568.000 Fr. l'année précédente. Chez les Caisses thurgoviennes, cette moyenne est de 1.6 million, à St.Gall et Schaffhouse de 1 million, pendant qu'elle n'est que de Fr. 100.000 à Neuchâtel et chez les jeunes Caisses genevoises. Pour le canton du Valais, où les Caisses se trouvent spécialement dans les villages montagnards, la moyenne est néanmoins de Fr. 230.000 par Caisse. Les Caisses d'Apples, Leuggern, Mühlín, Reinach, Wangs, Balsthal R. K., Wangen, Wolfwil, Altnau, Birwinken, ont dépassé durant l'année le premier million de chiffre de dépôts. Il y a ainsi actuellement 107 Caisses avec plus d'un million de bilan. 7 de ces Caisses n'ont pas encore 10 ans d'existence, 25 ont entre 10 et 20 ans, 55 entre 20 et 30 ans, et 20 plus de 30 ans.

Le tableau suivant montre dans quelles proportions les différents chapitres du bilan participent à l'augmentation :

	1933	1932	Augmentation + Diminution -
a) Actifs			
Caisse	2,391,409.70	2,387,189.18	4,220.52 +
Prêts hypothécaires	200,921,033.56	186,760,517.16	14,160,516.40 +
Autres prêts à terme	51,640,481.39	49,290,548.97	2,349,932.42 +
Comptes courants débiteurs	79,908,701.41	80,552,324.90	643,623.49 -
Actifs transitoires	5,846,214.43	5,616,885.66	229,328.47 +
	340,707,840.49	324,607,466.17	16,100,374.32 +
b) Passifs			
Parts sociales	4,547,834.30	4,345,689.85	202,144.35 +
Caisse d'épargne	171,459,513.11	159,143,181.36	12,316,331.75 +
Comptes de dépôts	23,817,819.45	21,712,097.38	2,105,722.07 +
Obligations	83,150,443.39	80,113,223.59	3,037,219.80 +
Comptes courants créanciers	45,659,584.77	48,099,522.85	2,439,938.08 -
Passifs transitoires	1,846,819.48	1,869,289.54	22,470.06 -
Réserves	10,225,825.99	9,324,461.60	901,364.39 +
	340,707,840.49	324,607,466.17	16,100,374.32 +

La plus grande partie des nouveaux placements ont été effectués sur carnets d'épargne. Les dépôts d'épargne

dépassent ainsi pour la première fois 50 % du chiffre du bilan ; cette proportion va même jusqu'à 70 % dans les cantons de Vaud, Soleure et Nidwald. Il n'y a que Thurgovie et Grisons où les dépôts d'épargne sont inférieurs aux dépôts en obligations. La Caisse d'épargne présente la situation suivante pour 1933 :

Total des dépôts à fin 1932, sur 152,853 carnets	Fr. 159,143,181.36
Nouveaux versements en 1933	» 46,944,170.56
(y compris environ 5 millions d'intérêts capitalisés)	» 46,944,170.56
	Fr. 206,087,351.92
Remboursements en 1933	» 34,627,838.81
Total des dépôts d'épargne à fin 1933, sur 162,246 carnets	Fr. 171,459,513.11

Les nouveaux dépôts ont été particulièrement importants dans les cantons d'Argovie, Berne, St-Gall, Soleure et Thurgovie. On peut constater que certains milieux citadins effectuent aussi des placements dans les Caisses rurales ensuite des garanties spéciales qu'elles offrent; les Caisses se montrent cependant assez réservées à l'égard de ces dépôts qu'elles considèrent avec raison souvent comme instables.

Ensuite de l'admission de 2207 nouveaux sociétaires, le capital social versé a augmenté de Fr. 200.000 en chiffre rond, et a passé à Fr. 4.5 millions. Le montant de la part d'affaires ne de-

vrait pas être inférieur à Fr. 100.—; certaines Caisses n'ont cependant pas encore atteint ce chiffre, spécialement

dans les cantons de Genève, Grisons, Lucerne, Neuchâtel, Unterwald, Uri et Valais. Une part d'affaires de Fr. 100 à Fr. 200 n'est par contre justifiée que pour une Caisse qui s'occupe également du commerce de marchandises. Du reste, ce commerce de marchandises doit être effectué autant que possible par une société indépendante. L'intérêt payé aux parts d'affaires a été en moyenne de 4 ½ % ; les statuts prévoient un intérêt maximum de 5 %.

Au chapitre des comptes de dépôts, il n'y a que le Valais qui enregistre une augmentation pendant que plusieurs cantons accusent un recul plus ou moins prononcé (Argovie, Lucerne, So-

leure, Uri). Maintenant que les comptes à six mois de préavis sont également soumis aux droits de timbre fédéraux, seules les obligations entrent encore en ligne de compte pour les placements à terme. Dans l'intérêt d'une bonne stabilité du bilan, les dépôts à 3 mois de préavis ne peuvent être considérés comme des placements à terme. L'entrée en vigueur des nouvelles prescriptions de la loi fédérale sur le timbre entraînera une diminution de plus en plus accentuée de ce chapitre.

Les placements à terme, contre obligations, atteignent Fr. 83.1 millions contre Fr. 80.1 millions l'année précédente.

Malgré cette majoration de capital de Fr. 3 millions, le nombre des titres n'a augmenté que de 259, à 36.667, ce qui fait que la moyenne par titre a passé de Fr. 2200.— à Fr. 2270.—. 188 Caisses n'ont émis encore aucune obligation. Une Caisse qui effectue des prêts hypothécaires doit posséder également dans son bilan un poste correspondant d'obligations. Il est intéressant de constater que le chapitre des obligations est en diminution dans les cantons d'Appenzell, Neuchâtel, St-Gall, Schwytz, Uri et Vaud. On peut déduire de cette constatation qu'ensuite de la crise, les titres venus à échéance ne sont souvent plus placés à long terme. A ce propos, il convient de soulever que les placements à terme restent, même malgré les droits de timbre fédéraux, intéressants aussi bien pour la Caisse que pour le créancier. Pour l'année 1933, les Caisses Raiffeisen suisses ont livré une somme de Fr. 120.000 à l'Administration Fédérale des contributions comme droits de timbre fédéraux sur les titres et les coupons.

Les **comptes courants créanciers** sont au nombre de 20.944 avec un chiffre global de dépôts de Fr. 45.6 millions, ce qui représente une diminution de Fr. 2.4 millions par rapport à l'année précédente. Ces avoirs à vue ont légèrement augmenté dans 9 cantons et reculé dans les autres. On peut constater

Prêts à fin 1932 en 56.369 comptes	Fr. 236.051.066.13
Nouveaux prêts effectués durant l'année 1933	« 37.084.035.69
	Fr. 273.135.101.82
Remboursements durant l'année 1933	« 20.573.586.87
Prêts à fin 1933, en 59.330 comptes	Fr. 252.561.514.95

avec satisfaction que le compte courant avec le service de chèques et virements se développe de plus en plus à la campagne. Des anciennes Caisses, seules celles de Heiden, Hemmiken, Dulliken, Glis, Loèche-les-Bains et Riddes ne connaissent pas encore les comptes courants.

Dans les **passifs transitoires** on trouve une somme de Fr. 1.8 millions qui est formée en premier lieu du montant de l'intérêt des parts sociales (portés en compte au 31 décembre et payés lors de l'assemblée générale), et du montant des coupons échus et des intérêts partiels des obligations. Les droits de timbre fédéraux à livrer à Berne, et auprès de plusieurs Caisses également le salaire à payer au caissier, sont aussi portés à compte nouveau sous cette rubrique.

Les **crédits en compte courant** atteignent encore la somme totale de Fr. 79.9 millions. Il y a une diminution de

Fr. 643.000.— par rapport à l'an dernier, malgré que le nombre des comptes ait augmenté de 13.624 à 14.039. Ce chapitre accuse donc un développement normal des petits crédits, bien que la consolidation de certains gros comptes ait spécialement causé une réduction du capital global. Seul le canton de Fribourg accuse une augmentation de la somme des crédits de 150.000.— Fr., bien que le nombre des titulaires de comptes ait diminué de 31. Il est intéressant de constater qu'alors que dans les cantons de Genève, Vaud et en particulier Fribourg, les avances en compte courant sont beaucoup supérieures à celles effectuées sous forme de prêts à terme, c'est exactement le contraire qui se présente dans le canton de Soleure où les comptes courants sont dix fois moins importants que les prêts fermes.

Le développement du **compte des débiteurs** montre que les nouveaux capitaux confiés aux Caisses ont été utilisés en grande partie pour des prêts fermes aux sociétaires ou placés à terme à la

Intérêts impayés	Fr. 2,185,680.65
Intérêts partiels	» 3,519,468.93
Mobilier	» 111,064.85
Total	Fr. 5,846,214.43

Caisse centrale de l'Union. Le chapitre des débiteurs présente la constellation suivante :

Les prêts sur hypothèques accusent pour le dernier exercice une augmentation beaucoup plus forte que les prêts à terme ordinaires. En moyenne les

	1933	1932
Produits :		
Intérêts	Fr. 14,163,900.63	Fr. 14,031,954.54
Recettes diverses	« 68,345.67	» 87,161.33
	Fr. 14,232,246.30	Fr. 14,119,115.87
Charges :		
Intérêts	Fr. 11,827,843.01	Fr. 11,779,650.20
Impôts et timbres	« 325,569.22	« 315,021.72
Frais généraux	« 1,065,560.43	« 1,004,471.35
Amortissements	« 106,419.15	« 133,614.81
Bénéfice net	« 906,854.49	« 886,357.79
	Fr. 14,232,246.30	Fr. 14,119,115.87

créances hypothécaires constituent le 60 % de la somme du bilan. Cette proportion va même jusqu'à 70-80 % dans les cantons de Glaris, Grisons, Nidwald, St-Gall, Schaffhouse, Soleure et Thurgovie, alors qu'elle n'est que de 12 % à Genève, de 20 % en Valais, de 30 % à Fribourg et Vaud (dans ces deux derniers cantons la plupart des crédits en compte courant sont alors garantis éga-

lement par hypothèque). Les créances hypothécaires atteignent Fr. 200 millions en 31.424 comptes, ce qui donne une moyenne de Fr. 6400.— par compte, et les autres prêts à terme s'élèvent à Fr. 51.6 millions en 27.906 comptes (moyenne par prêt Fr. 1800.—). Le chapitre « Autres prêts à terme » est formé des avances sur cautions, nantissements, et quelques engagements de bétail. Alors que le Valais accuse une importante augmentation des prêts sur cautions, ces derniers sont en régression importante à Lucerne.

Si l'on réunit les prêts à terme et les crédits, on obtient par exemple en Thurgovie 40.5 millions en 4641 comptes (moyenne Fr. 9000), dans le canton de Vaud 21.3 millions en 4475 comptes (moyenne Fr. 5000) et en Valais 22.8 millions en 10.737 prêts, ce qui donne ainsi une moyenne en chiffre rond, de Fr. 2000 seulement par compte. Ces chiffres caractérisent admirablement les différences de conditions économiques entre les différentes régions du pays.

La rubrique « **actifs transitoire** » est formée des éléments suivants :

Les intérêts impayés constituent le 0.9 % du capital des prêts. A côté d'une grande partie des Caisses qui n'accusent aujourd'hui encore aucun intérêt en souffrance, il en est quelques-unes un peu partout où, du fait de la crise et surtout de l'administration insuffisante des comptes débiteurs, les retards ont passé à l'état chronique.

Le tableau suivant met en relief les principaux éléments du **comptes de profits et pertes** pour les deux exercices :

Bien que le volume des affaires ait grossi dans la proportion de 5 % au cours de l'exercice, le compte des intérêts ne présente que peu de changement comparativement à l'année précédente. On en peut déduire que les taux ont été réduits légèrement des deux côtés. Les recettes et les dépenses d'intérêts ont diminué, dans une proportion identique, dans les cantons de Bâle-

Campagne, Fribourg, St-Gall, Schaffhouse et Vaud. L'excédent du compte des intérêts de 1933 a été de Fr. 2.336 millions (Fr. 2.252 millions l'année précédente). Il résulte donc que la marge entre les taux d'intérêts créanciers et débiteurs est en moyenne de 0,68 %, du chiffre de bilan. Les recettes diverses sont formées principalement des finances d'entrée demandées aux nouveaux sociétaires. Cette finance est en général de Fr. 5.—, moyenne qui est considérée comme équitable pour une coopérative Raiffeisen.

Les impôts (y compris les droits de timbre fédéraux) se montent à la somme respectable de Fr. 325.569.22 ce qui constitue le 0,09 % de la somme du bilan ; ils ont absorbé le 1/8 de l'excédent brut de l'exercice et réduit d'un quart le bénéfice net.

Dans les frais généraux figurent toutes les dépenses d'administration de l'année : traitement du caissier, matériel de bureau et formulaires, ports, assurances, délégations, assemblées générales, revision, etc. Tous ces frais d'administration forment exactement 0,31 % du bilan (donc Fr. 3.— par Fr. 1.000.— de capital en activité). La moyenne des différents cantons ne s'écarte que peu de ce chiffre. Il y a par contre plusieurs Caisses qui n'ont que 1/5 % de frais généraux pendant que quelques-unes vont par contre jusqu'à 1 %. Il faut reconnaître cependant que ces dernières sont des exceptions, et qu'elles font l'objet d'un examen particulier lors des revisions afin d'arriver à l'assouplissement utile.

La rubrique « Amortissements » ne comporte, pour la plus grosse partie des Caisses, que les amortissements effectués sur l'inventaire (mobilier). Chaque Caisse possède un coffre-fort répondant à ses besoins, qui ne figure au bilan que par Fr. 1.— (pour mémoire) dans 370 Caisses et dans les autres Caisses également pour une somme bien inférieure au prix d'achat. Les amortissements effectifs pour pertes restent encore insignifiants et n'ont nécessité dans deux cas seulement la mise à contribution du fonds de réserve.

Les Caisses Raiffeisen suisses ont réalisé en 1933 des bénéfices totaux pour une somme de Fr. 901.364.39 (0,28 % du bilan), qui a été attribuée entièrement aux réserves. Le mouvement raiffeiseniste suisse affermit ainsi année après année ses fondements et les réserves atteignent aujourd'hui déjà 10,2 millions de francs.

ooo

Le mouvement raiffeiseniste suisse a derrière lui une année de travail fécond, qui lui a attiré de plus en plus la con-

fiance du public et lui a procuré de nouveaux succès. Les coopératives rurales de crédit à caractère d'utilité publique ont prouvé leur solidité et leur force de résistance aux répercussions de la crise et ont affirmé toujours mieux leur caractère propre et leur indépendance.

Les organisations raiffeisenistes exercent un attrait considérable et une grande influence parce qu'elles font surtout de l'action économique un moyen devant servir à protéger et à développer la vie morale et spirituelle. Les admirables conceptions raiffeisenistes ne sont-elles pas les seules qui soient susceptibles de faire triompher un ordre économique et social plus juste et de sortir l'humanité de sa détresse actuelle ? L'impersonnalité, l'irresponsabilité, l'appel effrené à l'aide de l'Etat qui règnent actuellement dans le monde doivent faire place aux vertus de dévouement, à l'amour chrétien du prochain, à la solidarité charitable, à la force de caractère et à la résistance individuelle. Raiffeisen veut guérir les plaies économiques et sociales et améliorer les conditions d'existence actuelles des populations rurales. En faisant preuve de discipline et de fidélité sincère aux idées dont ils ont reconnu la puissance bienfaisante, les Raiffeisenistes doivent par leur exemple répandre cette doctrine autour d'eux. Par leur travail sérieux et en vertu de leur influence morale, les organisations raiffeisenistes appelleront de plus en plus l'attention et la confiance du public et attireront de nouveaux adeptes dans leurs rangs.

Représentant en lui tout ce que la coopération rurale implique de valeur sociale, morale et spirituelle, le programme d'activité raiffeiseniste sera toujours de haute actualité. Produit naturel et sain de la vie d'un peuple qui veut s'émanciper en se défendant lui-même contre les imperfections et les difficultés de tous ordres, le mouvement raiffeiseniste suisse poursuivra à l'avenir son activité avec toujours plus d'efficacité. Mais il faut alors qu'il puisse tabler sur un régime politique qui respecte les lois et la bonne foi et ne tolère pas que des mesures d'exception ne favorisent l'abandon d'une saine morale d'affaires. Conscients de l'importance de leur mission et des responsabilités qu'ils assument, les raiffeisenistes suisses sauront rester inébranlablement fidèles à l'idéal des promoteurs, et travailleront avec toujours plus de persévérance et de discipline joyeuse à la réalisation du but qu'ils se sont assigné.

Editeur responsable :
Union Suisse des Caisses de Crédit Mutuel
(système Raiffeisen), St-Gall
Impr. A. Bovard-Giddey, Lausanne

Le leurre de l'inflation

Le mirage trompeur de la dévaluation monétaire semble séduire pas mal de gens, surtout à la campagne. Propagée souvent par des personnes qui la préconisent comme un procédé mirifique destiné à ramener la prospérité, l'idée de procéder à des manipulations monétaires rencontre facilement des adhérents. Combien de fois, au cours de nos voyages dans le pays, n'avons-nous pas rencontré cet argument facile « Quand le franc aura baissé, le paysan pourra facilement se libérer de ses dettes » « Avec l'inflation les prix augmenteront et tout ira mieux » et d'autres propos semblables.

Il importe donc, plus que jamais, de parler clairement et de rappeler quelques vérités premières à ces partisans, conscients ou non de l'inflation.

o o o

Tout d'abord, il convient de relever qu'aucun danger grave, qu'il soit d'ordre financier, économique ou social, ne menace actuellement directement notre monnaie. Toutes nos autorités compétentes et les dirigeants de la Banque Nationale Suisse sont fermement décidés à maintenir l'intégrité du franc suisse sur la base de l'étalon-or, et cette règle primordiale de notre politique monétaire est approuvée aussi bien par le parlement que par l'immense majorité du peuple suisse. La situation inébranlable de notre banque nationale, notre balance des paiements, l'état de nos finances publiques (qui sans être brillant, est meilleur que celui de la plupart des autres pays), enfin la volonté de notre pays est de rester fidèle à l'or. Tels sont les quatre piliers sur lesquels repose notre édifice monétaire.

Le franc suisse reste solidement ancré à l'or. Il le restera si nous le voulons. Le pire danger qui puisse menacer notre monnaie serait que notre peuple, oubliant toutes les leçons de l'expérience, se laissât fasciner par le leurre de l'inflation. Car l'inflation produirait chez nous les mêmes ravages qu'elle a produits partout ailleurs.

Peut-être la baisse du franc susciterait-elle au début une certaine reprise des affaires et procurerait-elle, pour un temps, quelques avantages à une partie de la population. Mais il ne s'agirait que d'avantages précaires, que d'une reprise artificielle et passagère, suivie tôt ou tard d'une aggravation de la crise. L'expérience montre que jamais la hausse factice des prix provenant des manipulations monétaires n'a provoqué une reprise générale et durable. L'in-

flation agit sur les peuples comme le ferait un stupéfiant dangereux : après une excitation malade, elle les laisse plus faibles et plus démunis qu'auparavant.

Partout où elle a sévi, l'inflation a favorisé les excès d'une spéculation malsaine et a tué, en conséquence, le sens de l'économie, seule source réelle de la richesse des peuples. Toute débâcle monétaire enrichit d'une part quelques gros spéculateurs, appauvrit, d'autre part, l'Etat et la majorité de la population.

o o o

En vérité, on a peine à concevoir qu'il puisse se trouver en Suisse des gens assez inconscients pour croire qu'une inflation permettra de remédier à la crise. La vérité, c'est qu'avec l'inflation on tourne le dos à la guérison.

Le salut de notre pays n'est pas dans l'inflation génératrice de ruines et de misères. Il est dans la stabilité monétaire ; il est dans la sécurité de l'épargne, qui seule permet de construire et de durer ; il est dans la mise en valeur de toutes les forces de résistance individuelles et coopératives conjuguées avec une aide appropriée et efficace de l'Etat ; il est dans la volonté d'adaptation et dans la rude et saine discipline dont s'inspirent les peuples forts.

L'égoïsme

C'est avec un vif plaisir que nous avons lu dans le Messager un extrait du remarquable rapport de M. Golay membre actif du Comité directeur de l'Union suisse et président distingué de la Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen. Parlant de la nécessité de dégager et de libérer notre peuple de l'emprise dangereuse du matérialisme et de lui donner une éducation chrétienne, M. Golay signalait avec justesse l'ennemi qu'il importait de combattre avec la dernière énergie : l'égoïsme. Il nous semble tout indiqué de consacrer quelques lignes à ce vilain penchant et d'en rappeler les remèdes

I. Qu'est-ce que l'égoïsme ?

L'égoïsme est l'amour exclusif de soi-même. Il y a un égoïsme bon, obligatoire même. Dieu l'a mis dans les moelles de l'humanité comme une grande loi de la nature. Dans les incessantes et parfois rudes batailles de la vie, l'amour de soi, n'est-il pas la principale sauvegarde de l'individu ? Même alors qu'il s'aime, la lassitude de vivre envahit parfois son âme et sans l'amour de soi, combien ne lutteraient plus ? Tout progrès, tout travail de l'humanité serait paralysé. Il y a donc

un égoïsme raisonnable et bon qui sert merveilleusement l'homme dans son corps et dans son âme.

Mais l'homme a perverti l'égoïsme jusqu'à en faire cette chose odieuse qu'il est dans le langage et la pensée.

L'homme a d'abord, dans son amour de soi, dépassé toute mesure. Il l'a appliqué ensuite, non plus à la conservation et au perfectionnement de son existence, mais par des raffinements habiles, il l'a tourné tout entier à la jouissance. Se nourrir pour vivre, c'était son droit et son devoir ; se bien nourrir même, il le pouvait encore. En créant les bonnes choses, Dieu n'a pas voulu qu'on les dédaigne. Mais il sera toujours d'un esprit élevé de ne pas attacher trop d'importance à ces satisfactions d'ordre inférieur. Constatons combien vite nous dépassons ces limites et nous nous précipitons dans les excès !

Nous devons nous vêtir pour nous défendre des intempéries. Nous y trouvons plus qu'une utilité, un ornement. Nous savons tous à quelles folies il a abouti.

Comment on en est arrivé à faire de l'accessoire le principal et même à se couvrir moins pour s'orner mieux ? Mais comment ne pas faire remarquer que l'égoïsme épuise ici une bonne moitié de la vie de la femme ? Est-ce vraiment s'aimer que d'user sa vie sur des questions si frivoles ?

On pourrait prolonger cette énumération et signaler les excès auxquels l'égoïsme pousse l'homme dans le soin de son corps, de sa santé, de sa force, de ses avantages extérieurs. Toutes choses très légitimes, quand elles restent dans la mesure, mais profondément ridicules quand elles la dépassent.

Ces biens que l'homme égoïste a convoités en excédant toute mesure, il les a voulus pour lui seul. De là est née cette concurrence effrénée qui est la lèpre de notre situation économique actuelle. Ce rival, il faut tout entreprendre pour le ruiner et s'enrichir de ses dépouilles. De là cette âpreté au gain qui fait des coeurs de pierre et de bronze. De là l'usure hideuse et la spéculation éhontée pour s'enrichir le plus vite possible, le jeu insensé. De là les complots, les intrigues, les concussions de toutes sortes, les détournements et les faux en écriture. De là aussi dans le coeur des volés et des vaincus de cette lutte, les colères et les haines contenues jusqu'au jour des représailles.

Et l'âme aussi a sa passion d'égoïsme, sa soif de domination qui porte à

rabaisser les autres et à se faire d'eux un marche-pied.

Qui nous dira l'odieuse théorie de coteries, de bassesses, de machinations qui forment le cortège de l'égoïsme humain ? N'est-ce pas à l'égoïsme qu'il faut attribuer l'indiscipline de l'esprit, de la volonté et du cœur de nos temps troublés où l'humanité est si oubliée de cette vérité que la richesse est un prêt fait par Dieu ? Alors que, d'une part, tant d'humains, partisans de la morale de l'intérêt égoïste et disciples d'Epicure, entrent dans la danse autour du veau d'or ou plutôt du veau de papier, et que, d'autre part, s'accumulent les rancœurs sous la pression de la férocité des mots et des idées anarchiques, il faudrait que le fleuve inépuisable de la charité, opposée à l'égoïsme, coulât sur la terre comme le fleuve de lait de Chanaan, pour que, dans ses eaux vives, l'âme si aigrie soit-elle, retrouve sa fraîcheur et son éclat.

2. Les remèdes à l'égoïsme.

Aux débordements de cet égoïsme qui envahit la société, quel sera le remède ?

L'arracher du coeur humain est chose impossible, puisqu'il est incrusté au plus profond de notre nature et que dans le plan divin son rôle est nécessaire.

Il faut le maîtriser et le régler, mais comment ? Par les lois humaines d'abord. La loi le punit dans ses manifestations criminelles. Mais tout le monde sait ce que sont les lois et comment les plus habiles les éludent. C'est une triste condition pour une société de falloir soutenir le droit par la force publique. Il faut que le droit entre dans les mœurs et que l'âme du peuple en soit fortement imprégnée, sinon rien ne tiendra debout. Cette passion de l'égoïsme ne peut être jugulée que par une puissance qui règne sur l'âme humaine et que par une force vivifiante qui pénètre jusqu'au cœur.

Il n'y en a qu'une : le christianisme. Et c'est dans ce sens qu'on le proclame dans nos manifestations publiques comme le seul remède au mal social qui convulsionne le monde. Non qu'il faille négliger l'action des lois publiques et des initiatives privées ; mais nécessaires pour trancher le mal dans son fruit, elles ne sauraient l'atteindre dans sa racine. Le christianisme seul va jusque-là.

Il met d'abord à l'égoïsme humain sa vraie règle, la justice : « Aimez-vous, mais aimez les autres comme vous-mêmes. Votre part à vous, soit, mais, comme à vous, la part aux autres ».

Si cette loi était universellement observée, on endiguerait le flot de toutes les rivalités et de toutes les guerres. Mais cette loi morale, si parfaite qu'elle soit reste stérile tant qu'elle demeure à l'état de lettre morte. Il faut qu'elle pénètre dans le cœur et qu'elle s'insinue dans les mœurs. Que fait l'idée religieuse ? Elle déplace tout simplement l'axe de la vie humaine autour duquel gravite l'égoïsme. De la terre vers laquelle il tournait, elle le relève et l'élève droit vers le ciel.

Avec le Christ, elle lui dit : « Ne cherche pas ton bien ici-bas ; il est là-haut, c'est Dieu. N'attache pas ton cœur à cette vie qui passe ; attache-le à la vie de l'au-delà qui ne passe pas. Fais-toi des trésors que ne rongent ni les vers ni la rouille. Cela, n'est-ce pas prendre le mal à sa racine et détourner l'égoïsme de l'éternel objet de nos convoitises ?

Ce serait une utopie, sans doute, de rêver qu'un jour l'humanité tout entière se laissera fasciner par cet idéal. Mais plus il s'imprimera dans les âmes, plus les ravages de l'égoïsme disparaîtront.

Le christianisme fait mieux encore pour corriger l'égoïsme. Il lui propose comme contrepoids l'exemple du Christ. Avant de quitter notre terre, il nous a laissé son précepte à lui, le précepte de la charité avec cette maxime : « Ce que j'ai fait pour vous, je vous demande de le faire à autrui ». Était-il une méditation plus douce et plus sûre pour guérir l'égoïsme au cœur de l'homme ?

Que tous les membres de nos caisses Raiffeisen en fassent donc usage, eux qui croient au Christ ! N'oublions pas que l'ordre véritable et durable, c'est celui qui place en Dieu le terme premier et suprême de toute activité créée et n'apprécie les biens de ce monde que comme simples moyens, dont il faut user dans la mesure où ils conduisent à cette fin. Or perdant de vue ce haut objectif et cette règle souveraine le monde moderne s'est laissé dominer par une préoccupation excessive des choses périssables. Il a commis une erreur semblable à celle du socialisme, car le capitalisme matérialiste professe pratiquement que la communauté humaine a été constituée en vue du seul bien-être. Victime de cette basse conception de l'existence, il s'est comporté comme si l'humanité était faite pour l'argent, oubliant qu'au contraire l'argent est fait pour l'humanité, parce que l'humanité, est faite pour Dieu.

Il faudra donc pétrir de moralité, de spiritualité, d'Évangile ce monde des affaires qu'on a eu le tort d'abandon-

ner aux jeux de la force et aux suggestions de l'égoïsme. Nos institutions Raiffeisen peuvent s'honorer d'être sagement constituées, puisqu'elles procurent à chacun de leurs membres les moyens suffisants pour satisfaire aux besoins d'une honnête subsistance et que pour elles l'argent n'est qu'un moyen d'arracher à la gêne, les humbles travailleurs de la terre. V. R.

Nécessité de l'entraide mutuelle

Si l'entraide mutuelle est précieuse en temps ordinaires elle s'avère d'une *absolue nécessité* dans les moments de crise semblables à ceux que nous traversons actuellement.

C'est pourquoi les intérêts mesquins et personnels doivent être sacrifiés aujourd'hui sur l'autel de l'intérêt général, pour le grand but commun : l'amélioration des conditions économiques et la conservation de la terre aux paysans.

Quelle que soit la place qu'il occupe dans la société, chaque individu doit travailler à la réalisation de ce grand but dans la pleine mesure de ses moyens et de ses forces.

Franz Hilmer

Directeur de la Fédération des coopératives agricoles de Moravie

À propos d'assainissements agricoles

Sous ce titre, « La Revue » de Lausanne, publie un très intéressant article que nous tenons à mettre également sous les yeux de nos lecteurs. L'auteur, M. Rod. Rubattel y signale la nécessité qu'il y a de maintenir à tout prix une saine morale des affaires, de sauvegarder le sens de la responsabilité personnelle, conditions primordiales d'un crédit agricole sain et avantageux :

Il serait puéril de prétendre donner ici des conseils aux hommes qui s'occupent de remettre à flot les exploitations rurales les plus compromises. Nous voudrions simplement insister sur certaines des conséquences générales que ne doit pas avoir l'assainissement agricole.

Au cours d'une séance tenue la semaine dernière, le Comité central de l'Union cantonale bernoise du commerce et de l'industrie, « considérant la mentalité de plus en plus déplorable du débiteur », décidait de se prononcer, sur le terrain cantonal, pour le rétablissement de la privation des droits civiques pour cause de saisie infructueuse et faillite frauduleuse, et sur le terrain fédéral pour la remise en vigueur des alinéas 2 et 3 de l'article 293 de la loi sur les poursuites et faillites. Aux termes de ces alinéas, le débiteur doit obtenir, pour être mis au bénéfice du sursis concordataire, l'approbation de la majorité des créanciers qui en même temps représentent la majorité des créances courantes.

S'il convient d'user de compréhension à l'endroit des débiteurs victimes des seules circonstances, de tous les braves gens dont les espoirs ont été trompés et les prévisions déçues, il est indispensable, par con-

tre, de traiter rigoureusement les personnages qui se servent des événements comme d'excuse à leur incapacité, à leur négligence ou à leurs fautes. Nous nous rallions sans réserve, en cela, aux vœux émis par les industriels et les commerçants bernois. Le rétablissement d'une morale élémentaire des affaires est à ce prix.

On connaissait, jusqu'à aujourd'hui, des abus criants en matière de concordats, que la résignation des créanciers, la mauvaise foi des insolubles et le relâchement général des mœurs, fait considérer comme « normaux ou inévitables » ; on connaissait, encore les faillites frauduleuses répétées d'aigrefins dont la situation s'améliore en raison directe du nombre des victimes qu'ils font et du montant des soustractions qu'ils opèrent. On connaissait aussi les chômeurs professionnels, les fainéants et les parasites de la charité, tous pères de dix enfants, victimes de l'injustice des hommes et de la mauvaise volonté des circonstances ! On ne connaissait pas de ruraux spécialisés dans l'art d'appauvrir les autres pour se sauver eux-mêmes.

En attendant que l'on intervienne avec la dernière vigueur — et cela ne saurait tarder beaucoup — contre les flibustiers du concordat et les habitués de la faillite, il faut prendre garde de ne pas laisser la campagne subir la contagion de la ville. Nous savons que beaucoup d'agriculteurs, présentement insolubles, n'ont commis que des imprudences de toute sorte, grave peut-être, mais d'où toute intention dolosive est exclue ; nous savons que le grand nombre de ceux que les circonstances obligent à se soumettre à la procédure d'assainissement, en éprouvent de la peine, presque de la honte. Mais nous savons aussi que l'espèce des tireurs de sonnettes est en train de prendre conscience, dans nos villages, des magnifiques rendements de la culture intensive du « doit », que quelques malins, toujours les mêmes, n'ont pas manqué une occasion, depuis sept ou huit ans, d'obtenir des prêts gratuits et de solliciter des assainissements que la situation ne justifie pas toujours. On raconte, à ce propos, des histoires divertissantes ou tristes selon le point de vue auquel on se place.

La première préoccupation, la plus essentielle, des hommes chargés de la tâche redoutable de préavisier pour ou contre l'assainissement d'une exploitation donnée est d'ordre moral. Ce qui importe, ce n'est pas la perte de quelques centaines de milliers de francs appartenant à quelques dizaines de créanciers mais bien la sauvegarde du sens de la responsabilité personnelle. Il faut, en d'autres termes, accorder toutes les facilités possibles aux hommes de caractère, aux irréprochables, à cette puissante race de terriens qui préfère son honneur et sa liberté aux plus savantes combinaisons financières, et laisser délibérément pour compte les tard levés, les incapables et les frotteurs. On ne saurait demander aux créanciers — banques chargées de gérer les capitaux qui leur sont confiés, artisans, commerçants, petits rentiers et épargnants — un sacrifice quelconque en faveur de chefs d'exploitation qui ne présentent pas des garanties suffisantes d'intelligence, d'intégrité et de sérieux.

Plaie d'argent n'est pas plus mortelle aujourd'hui qu'hier ; mais il faut des révolu-

tions et, souvent, des siècles pour réparer les brèches que la lassitude des veilleurs et l'inqualifiable « tolérance » d'une époque laissent s'agrandir dans le mur protecteur de traditions qui sont et seront toujours, sous tous les régimes politiques, l'armature des sociétés.

Les arrangements financiers, quelque soit la qualité de ceux qui les concluent doivent reprendre leur véritable signification, celle d'un accident grave ou d'une flétrissure. Hors de là, il n'y a rien qui tienne.

ooo

Dans la « Gazette de Lausanne », M. P. Grellet souligne aussi le certain danger que constituent les déviations croissantes du droit ordinaire vers un droit de crise tout en faveur du débiteur et qui finalement, sape la confiance. Voici quelques extraits d'un article publié sous le titre : « Une épidémie » :

Dans l'idée louable d'« assainir » quelques parties particulièrement atteintes de notre corps économique, l'Etat a décrété que certains groupes d'entreprises seraient temporairement déliés de l'obligation de payer leurs intérêts à ses créanciers hypothécaires. Une compagnie de Chemin de fer a le droit de surseoir au paiement de ses obligations sans pour cela que ses créanciers frustrés aient le droit de demander sa mise en faillite. L'agriculteur obéré, qui obtient le bénéfice de l'assainissement, se délivre par cela même de ses engagements hypothécaires. Ainsi, des sommes considérables placées en obligations d'entreprises de transport ou en hypothèques se trouvent bloquées. Leurs propriétaires sont arbitrairement privés d'une partie de leurs droits. En pratique, ils deviennent nupropriétaires et cessent d'être usufruitiers. Au point de vue économique, on fait aux uns un cadeau au détriment des autres. On ne voit pas en quoi le corps social peut s'en mieux porter.

On s'occupe actuellement d'étendre le cercle de ces dépossession légales en accordant à d'autres catégories sociales (artisans, etc.) le droit de se soustraire à leurs engagements.

Si ces perturbations n'avaient que des effets financiers, on s'en consolera à l'idée que cette saignée des créanciers a été voulue par l'Etat pour décongestionner le corps social. Mais l'opération a malheureusement des conséquences morales infiniment plus graves: elle a contribué à affaiblir le sens du droit, du respect des engagements contractés et de la parole donnée.

Une modeste banque de campagne, la Caisse d'épargne et de prêts de Wimmis, dans le Simmental, a fait dans ce domaine des expériences qu'elle expose dans son rapport annuel. La situation qu'elle décrit n'est certainement pas spéciale à la contrée où elle a ses intérêts. Les répercussions produites par les assainissements votés à Berne se retrouvent partout où elles déploient leurs effets. C'est pourquoi il vaut la peine de s'y arrêter quelques instants.

Dans certaines régions, cet assainissement agit comme une épidémie. La possibilité de jeter par dessus bord, pendant un an au minimum, toutes les dettes courantes, d'être légalement affranchi de tout paiement, est si tentante que c'est par dou-

zaine que nos débiteurs nous déclarent avec des airs dédaigneux qu'ils demanderont à être « assainis » si nous réclavons ce qu'ils doivent.

Déjà, maint établissement à clientèle campagnarde s'est vu contraint de refuser des prêts hypothécaires en Ilme et en Illme rang. Les troubles apportés dans les relations entre débiteurs et créanciers ont créé une incertitude qui interdit aux banques rurales de risquer le placement de fonds dont les intérêts peuvent être, en tout temps, légalement suspendus.

A QUI APPARTIENT L'AVENIR

La crise ne peut durer, et il ne peut être vain d'espérer que, pour nous aussi, une amélioration est en vue. Mais la prospérité de demain sera l'apanage de celui qui a tenu tête aux jours difficiles; l'avenir appartiendra à ceux qui ont puisé dans la crise la conviction que le travail est la base réelle de la prospérité, l'esprit d'économie la source la plus pure de la richesse, l'habileté professionnelle la meilleure sauvegarde, et l'honnêteté l'alliée la plus fidèle, même en affaires. Et cette vérité s'applique non seulement à l'agriculture, mais à chaque branche de notre activité.

Van CAUWELAERT,
ministre de l'agriculture belge.

Choses et autres

Nantissement de parts d'affaires de la Banque Populaire

Dans son bulletin mensuel de mai dernier, la Banque Populaire Suisse relate qu'il lui est dorénavant interdit d'effectuer des avances contre nantissement de ses propres parts d'affaires. Les différents sièges de la Banque ont été mis en demeure de liquider successivement les avances semblables qui pouvaient encore exister.

De ce fait, les Caisses Raiffeisen qui pourraient avoir encore des parts d'affaires de la Banque Populaire Suisse dans leurs dossiers de nantissement devront inviter sans retard les débiteurs à fournir d'autres garanties en lieu et place de ces titres.

Il convient du reste de relever que le nantissement de parts d'affaires, c'est-à-dire de papiers-valeurs sans cours officiel, ne constitue pas une opération pour une Caisse Raiffeisen. Il en est de même des actions qui ne sont pas cotées en bourse, ou qui offrent le caractère accentué d'un papier de spéculation.

ooo

Un exemple de dépréciation de la valeur d'un immeuble industriel

La fabrique de pâtes à papier de Courtelary, dont l'estimation cadastrale dépassait Fr. 500,000, a été vendue à la suite de la faillite de l'entreprise pour la somme deFr. 16,000 ! On ne sait quelle sera la destination de ces

bâtiments dans lesquels se trouvent encore toutes les machines et l'outillage complet de la fabrique.

Il y a là un exemple typique de la dépréciation que peut subir un immeuble affecté à une exploitation industrielle. Ensuite des risques importants qu'elles comportent, les opérations de crédit industriel sont exclues complètement du domaine des affaires des Caisses de crédit mutuel du système Raiffeisen.

ooo

La thésaurisation

Prodigieusement intéressant est le fait que M. Charles Rist, l'éminent expert monétaire français, signale à l'attention du public des deux mondes.

D'une statistique officielle de la Banque fédérale des Etats-Unis, il résulte que la production globale d'or dans l'univers s'est, en 1933, élevée à 495 millions de dollars — soit près de 1.5 milliards de nos francs. Or, si l'on additionne les réserves métalliques des banques d'émission des 49 principaux pays de l'univers, on constate que leur stock d'or ne s'est, en tout et pour tout, au cours de la même année 1933, augmenté que de 45 millions de dollars. Quatre cent cinquante millions de dollars — pas loin de 1.4 milliards de francs — manquent à l'appel. Comment se sont-ils volatilisés ? Où est passée toute la production de métal jaune de l'année dernière ?

Pour M. Rist, pas de doute. Elle est allée s'enfouir dans des cachettes privées, dans des « bas de laine » bien dissimulés effrayés par le désordre qui règne sur toute l'étendue de l'univers.

Est-il rien qui souligne mieux la faillite de l'économie dirigée et de la monnaie dirigée ? Il est tant également que la confiance renaisse dans le monde.

ooo

Les placements du Comptoir d'escompte suisse

On sait que malgré les tentatives de renflouage faites par la Confédération et par les banques, cet établissement financier est entré définitivement en liquidation juridique. Il ressort d'un rapport publié par le Conseil d'administration que les engagements de cette banque à l'étranger sont tels qu'il était en sorte paradoxal pour elle de s'intituler Comptoir d'escompte « suisse ». La qualification de Comptoir d'escompte « européen » eût été certainement plus indiquée. Les 334.1 millions d'actifs se répartissent en effet de la façon suivante : 18.1 % en Allemagne, 12.6 % en Hongrie, 12 % en France, 10.6 % en Tchécoslovaquie, 6.3 % en Italie, 5.4 % en Pologne, 5.3 %

en Autriche, 4,9 % en Yougoslavie, 4,4 % en Roumanie et seulement 20 % en Suisse.

C'est là ce qu'on peut appeler de l'internationalisme financier !

° ° °

Les coopératives agricoles au Japon

Il résulte d'une enquête faite par l'Institut pour l'étude des problèmes sociaux à Tokio, que le mouvement coopératif japonais prend toujours plus d'envergure. Son importance a quadruplé depuis le mois de juin 1915. A fin juin 1933, le nombre des coopératives agricoles était de 14.404 (13.352 l'année précédente) avec un effectif de 5.118.000 sociétaires (4.865.000 l'année auparavant).

° ° °

† Dr Dolfuss, Chancelier d'Autriche

En M. Dolfuss, tombé victime des passions politiques, l'Autriche vient de perdre non seulement un de ses hommes d'Etat les plus éminents, mais encore un grand protecteur de son agriculture et un partisan convaincu des différentes organisations coopératives agricoles.

Le Dr Laur rappelle dans le « Paysan suisse » que le défunt avait visité par deux fois le secrétariat des paysans suisses et qu'il avait eu encore, lors du congrès international d'agriculture, à Budapest, des paroles particulièrement élogieuses pour la Suisse et le Secrétariat suisse des paysans. La Commission internationale d'agriculture perd en lui l'un de ses membres les plus dévoués.

Le Dr Dolfuss est sorti de l'école coopérative agricole. Il a été directeur du service de révision des coopératives de crédit Raiffeisen.

Dans le Bulletin des coopératives de la Bohême allemande le Dr Weden, à Prague, met particulièrement bien en relief les hautes qualités du défunt. Le Dr Dolfuss était un coopérateur sincère et convaincu qui, même dans les plus hautes charges qu'il a occupées, a toujours témoigné un attachement très vif aux organisations coopératives agricoles en favorisant en plusieurs reprises leur développement. Le Dr Dolfuss n'est certainement pas étranger au fait que seule de tous les pays, la République autrichienne ait reconnu légalement aux Caisses Raiffeisen la qualité d'établissements officiels pour le placement des fonds pupillaires. Le défunt s'est occupé également à différentes reprises de l'étude des différents problèmes de politique agraire et a fait à ce sujet d'intéressantes publications. Lors du dernier Congrès international de l'agriculture, il avait précisé encore, dans un discours, ses conceptions du rôle de la coopérative agricole dans la vie corporative pour le développement de l'agriculture de son pays.

Un nouveau formulaire

La « Fiche d'estimation »

Les membres des organes administratifs et de surveillance des Caisses auront déjà constaté sans doute, lors de leurs vérifications périodiques, combien il était malaisé souvent de déterminer de façon précise et rapide, l'étendue et la valeur de certains gages immobiliers.

Ensuite du morcellement des terres, ou de toutes autres circonstances, les titres hypothécaires donnent fréquemment de longues désignations des immeubles hypothéqués où il est parfois assez difficile de s'y reconnaître.

A maintes reprises, nous avons senti la nécessité de remédier à cet état de chose, afin de préciser et de faciliter la tâche des organes de surveillance et de révision. C'est pourquoi l'Union vient de faire imprimer une petite fiche récapitulative qui, apposée sur tous les titres hypothécaires, fournira rapidement aux reviseurs toutes les données utiles au sujet de la contenance exacte et de la valeur actuelle des immeubles engagés.

Ce formulaire, intitulé « Fiche d'estimation », porte le No 113 et a la teneur suivante :

Ces fiches sont légèrement gommées sur un côté, ce qui permet de les coller facilement sans détériorer d'aucune façon le titre lui-même.

Ces fiches pourront être établies lors de l'octroi de tout nouveau prêt hypothécaire, et collées en première page du titre. Il est indiqué aussi de les dresser et de les apposer sur tous les titres anciens. Ces fiches constitueront ainsi une heureuse récapitulation des principales dispositions du titre hypothécaire et faciliteront considérablement le Caisier et les membres des Conseils de direction et de surveillance lors de leur examen périodique des garanties. Elles sont également susceptibles d'accélérer le travail des reviseurs de l'Union.

Tout en facilitant la manipulation des titres hypothécaires ces fiches d'estimation rendront également des services particuliers précieux à l'époque actuelle, où certains immeubles subissent des dépréciations importantes de valeur.

Ce nouveau formulaire No 113 « Fiche d'estimation » peut être demandé au Service des fournitures de l'Union. Nous prions vivement MM. les Caisiers d'en faire usage dorénavant, afin de préciser et faciliter la tâche des organes de révision.

Hyp. Fr. du

Fiche d'estimation

1. Valeur du terrain

Superficie m², poses . . . Fr.

2. Valeur des bâtiments Fr.

3. Valeur vénale globale (estimation des comités) Fr.

4. Charges antérieures Fr.

Le 19.....

Le Comité :

Correspondances

Les taux élevés en Valais

En Valais, le loyer de l'argent est plus élevé que dans tout le reste de la Suisse. En payant des taux surfaits aux déposants, les banques sont forcées de réclamer des taux exagérés de leurs débiteurs. Cette situation est préjudiciable aux agriculteurs, aux viticulteurs et aux montagnards. Depuis de longues années, nous menons une campagne systématique en vue d'une amélioration de cet état de chose anormal. Comme régulatrices du crédit local, les Caisses Raiffeisen se doivent en particulier d'appliquer dans leurs milieux une saine politique financière, de manière à provoquer une baisse générale du loyer de l'argent à un niveau mieux en rapport avec les conditions normales du marché des capitaux en Suisse.

En corrélation avec cette question, nous répondions, dans le dernier numéro du *Messager*, à l'un de nos correspondants valaisans qui estimait qu'une diminution des taux en vigueur auprès de sa Caisse Raiffeisen locale (épargne 4 ¼ %, débiteurs 5 et 5 ¼ %) n'était pas indiquée étant donné que les banques privées payaient encore des taux bien supérieurs à leurs déposants et posaient de ce fait à leurs débiteurs des conditions d'intérêts beaucoup plus onéreuses. Ce correspondant nous soumettait, à l'appui de sa thèse, un état de collocation établi pour un débiteur où la Banque Tissières et Cie figurait pour une créance hypothécaire en premier rang avec un taux de 7 %, plus les menus frais usuels.

La Banque Tissières fils et Cie à Martigny nous informe que le taux indiqué est sans doute celui d'une affaire en poursuite, traînant probablement depuis des mois ou

des années et qu'il ne correspond pas à la généralité des affaires normales traitées depuis 2 à 3 ans en arrière. La Banque Tissières s'indigne d'avoir été mise en cause sur un cas particulier, auquel le *Messageur* aurait donné, sans autres explications, une interprétation générale de nature à nuire à la réputation de cette banque. Elle emploie à notre égard des qualifications peu flatteuses et va jusqu'à nous menacer de poursuites judiciaires.

Nos lecteurs n'ont certainement pourtant pas vu, dans l'article incriminé, une animosité quelconque contre cet honorable établissement de banque. Néanmoins, nous publierons très volontiers les explications et les justifications que nous fait parvenir la Banque Tissières en ce qui concerne sa politique de crédit et de taux :

« Notre établissement ne fait pas de créances hypothécaires proprement dites, mais bien des prêts sur billets, ou comptes courants, garantis par hypothèques. Ces prêts diffèrent des créances hypothécaires, en ce sens que les avances sont généralement consenties au 100 % de la valeur vénale du gage, compte étant tenu de la solvabilité personnelle de l'emprunteur, ou la présence de cautions à côté du gage hypothécaire. Ces prêts avec hypothèques ne sont naturellement pas faits au taux fait par la Banque Cantonale du Valais sur ses créances hypothécaires, sur lesquelles il est avancé sur la base de la moitié de la valeur cadastrale.

» Si malgré une certaine différence de taux, les Banques privées, et nous en particulier, conservons une clientèle très étendue, c'est parce que, en général, à un particulier qui construit, ou achète des immeubles, vignes ou autres, il lui importe moins d'avoir de l'argent à ½ % plus bas, que d'obtenir toute la somme nécessaire à son entreprise.

» Nos taux, sur ce genre d'affaires, sont depuis un an suivant la somme, le pourcentage de gage hypothécaire, et le mouvement du compte, de 5 ½ % net à 6 ½ % net maximum.

» A ces taux-là nous ne faisons depuis des mois, que refuser toute la journée des demandes d'emprunts. Ces taux sont les taux courants des banques privées valaisannes.

» Nous concevons très bien que les Caisses Raiffeisen, qui n'ont pas d'impôts et pour ainsi dire pas de frais généraux, puissent travailler plus bas que les banques privées. Nous avons encore, jusqu'à fin 1935, le 25 % environ de nos obligations au 5 % à côté du 25 à 30 % au 4 ¼ qui iront jusqu'en 1937, de sorte que notre taux moyen d'obligations est encore au 30 juin du 4,43 %. A quoi il faut ajouter les 6 cts. de timbre, plus le 1 % normal de frais généraux, salaires, impôts, location, etc. de sorte que le prix de revient des fonds dont nous disposons pour ce genre d'opérations nous coûte encore du 5 ½ %. Remplacer cet argent à un taux allant de 5 ½ à 6 ½ % suivant les cas, ne représente, certes, rien d'anormal. »

Par cette publication nous espérons avoir donné satisfaction à la Banque Tissières et considérons l'intermède comme liquidé, bien qu'il eût été certainement encore très intéressant de discuter certains points de cette politique de crédit des banques privées valaisannes.

Les Caisses Raiffeisen se doivent de ne distribuer le crédit que sur une base saine et rationnelle. Une trop large répartition

du crédit n'est pas toujours dans l'intérêt du débiteur. Elle comporte de gros risques surtout avec les mesures actuelles de protection des débiteurs agricoles. *Seul un crédit rationnel, limité aux possibilités de rendement, et accordé à des conditions favorables peut être utile au débiteur agricole. Lui seul aussi ne fera pas courir des risques aux déposants.* Les difficultés de l'heure actuelle réclament des bas taux d'intérêts. Les Caisses Raiffeisen doivent absolument réaliser un front unique et compact en vue d'une baisse générale du loyer de l'argent. Peut-être alors, entraînés par l'exemple, les autres établissements financiers privés emboîteront-ils aussi le pas, en convenant également des taux créanciers plus en rapport avec ceux en usage à la Banque Cantonale.

Extraits des délibérations

de la séance des Conseils de direction et de surveillance de l'Union, du 14 août 1934

1. Les conditions d'adhésion ayant été remplies, les nouvelles Caisses suivantes sont admises dans l'Union :

Rünenberg (Bâle-Campagne)

Illighausen (Thurgovie)

Chamason (Valais).

L'Union compte ainsi actuellement 601 Caisses d'épargne et de crédit mutuel affiliées. Il y a eu déjà 10 fondations en 1934.

2. L'approbation est donnée, après étude approfondie des motifs à l'appui à **15 crédits spéciaux** accordés à des Caisses affiliées, pour une somme globale de Fr. 498.000.

A cette occasion, les Conseils tiennent à rappeler ce qui suit :

La loi sur les banques qui est à l'étude posera des conditions spéciales au sujet de la liquidité. Il convient donc que les Caisses affiliées fassent intervenir les restrictions utiles dans l'octroi de nouveaux prêts et crédits. En principe, le crédit normal à l'Union doit être considéré comme une réserve spéciale pour les retraits éventuels de dépôts. Les fonds spéciaux (par exemple pour la construction d'édifices publics, collèges, églises, etc.) ne peuvent être utilisés pour l'octroi de prêts hypothécaires à long terme. Dans l'intérêt de la Caisse et de l'économie publique, une grande prudence doit être apportée à la distribution des crédits de construction ; afin d'éviter des situations malsaines, les requérants doivent justifier de moyens propres dans une proportion de 35 % environ du devis des travaux.

3. La Direction de l'Union présente le **bilan intermédiaire de la Caisse Centrale**, dressé au 30 juin 1934.

Au cours du 1er semestre, le chiffre du bilan a passé de Fr. 39,5 à 41,8 mil-

lions de francs, ce qui permet de déduire que l'afflux de nouveaux capitaux dans les Caisses locales reste normal. Les comptes courants des caisses n'ont pour ainsi dire pas subi de changement, par contre les comptes : placements à terme, obligations et Caisse d'épargne sont en augmentation.

4. Il résulte des **révisions** que les difficultés économiques de l'heure présente rendent l'administration des prêts et crédits toujours plus difficile et délicate. La majeure partie des organes dirigeants des Caisses locales sont cependant à la hauteur de leur tâche et ont conscience de leurs responsabilités. Une mise sous régie pourra cependant être prononcée à l'égard des Caisses dont l'administration est notablement insuffisante.

Un certain nombre de rapports de révision, donnant lieu à des critiques spéciales, sont mis en discussion, et les Conseils expriment leur volonté bien arrêtée de réaliser partout une bonne administration, digne de la confiance des déposants et des sociétaires.

5. Les Conseils procèdent aux nominations suivantes :

Chef-reviseur : M. J. Egger, fondé de pouvoirs, en remplacement de M. A. Schai, démissionnaire ;

Secrétaire-adjoint de l'Union : M. H. Serex, reviseur, qui est chargé actuellement déjà de la rédaction de l'organe romand de l'Union.

6. Le projet du Conseil Fédéral sur l'extension des **mesures juridiques pour la protection des paysans dans la gêne** est examiné par les Conseils de l'Union. Des craintes sérieuses sont émises quant aux conséquences que peuvent avoir pour le crédit agricole et la bonne moralité des débiteurs, certaines nouvelles dispositions du projet.

Les emprunts remboursables

Les emprunts ci-après sont remboursables dès les dates indiquées ci-dessous, ensuite d'échéance ou d'appel par anticipation : les intérêts cessent de courir à partir de la date fixée :

Le 1er août 1934 :

3 ¾ % Commune de Morges, 1904

Le 1er septembre 1934 :

4 ¾ % Ville de Zurich, 1927

Le 15 septembre 1934 :

4 % Commune de La Chaux-de-Fonds, 1887

Le 1er octobre 1934 :

5 % Ville de Zurich, 1925

5 % Forces Motrices des Lacs de Joux et de l'Orbe, 1927.